

Province de Québec  
MRC de l'Islet  
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 11 avril 2024 à 20h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil  
Siège #2 - Nancy Lamarre  
Siège #3 - Gilles Chouinard  
Siège #4 - Marylou Mercier  
Siège #5 - Guylaine Cloutier  
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Diane Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

### **2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

**97-04  
2024**

### **3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

#### **1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

#### **2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

#### **3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **4 - SUJETS À DISCUTER**

**4.1** - Annulation de la résolution # 72-04-2024 (Demande d'aide financière des Huiles Lord)

**4.2** - Les Huiles Lord Inc. - Demande d'aide financière faisant suite à l'évènement du mois d'Avril 2023

**4.3** - Abolition du projet de règlement 01-2024 relatif à la circulation de véhicules lourds

**4.4** - Réception d'une soumission pour des travaux de pavage dans le prolongement de la rue des Bouleaux Est

**4.5** - RECYC-QUÉBEC / Demande d'aide financière dans le cadre du "ACDC" - Volet 2

**4.6** - Demande de soumission pour l'achat de composteurs communautaires

#### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **4 - SUJETS À DISCUTER**

98-04  
2024

#### **4.1 - Annulation de la résolution # 72-04-2024 (Demande d'aide financière des Huiles Lord)**

Il est proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et dûment résolu à l'unanimité des membres présents, d'annuler la résolution # 72-04-2024 afin de se positionner sur l'analyse des évènements.

99-04  
2024

#### **4.2 - Les Huiles Lord Inc. - Demande d'aide financière faisant suite à l'évènement du mois d'Avril 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie "Les Huiles Lord 2003 Inc." a déposé une demande écrite pour l'obtention d'une contribution financière pour des dommages occasionnés lors des travaux de réfection de conduites d'égout en avril 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** celle-ci concerne une mise en demeure reçue du fournisseur d'électricité, Hydro-Québec, et ce au montant de 10 496.82 \$ pour le remplacement d'un poteau électrique occasionné par leur chauffeur conduisant un camion-remorque de 53 pieds et ce, lors de la livraison du mazout à la Station-service du Dépanneur Lemelin;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont longuement délibéré sur une analyse approfondie de la situation concernant les manquements de chacune des parties;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cet évènement, la municipalité ne se porte pas garant de l'entière responsabilité des dommages causés par le chauffeur qui aurait, à tout égard, eu un manque de jugement;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et dûment résolu à la majorité des membres présents, dans l'intention d'assumer sa part de responsabilité dans cette cause, d'accorder à la compagnie "Les Huiles Lord 2003 Inc." un montant de **4 200 \$** pour la mise en demeure reçue du fournisseur d'électricité "Hydro-Québec".

*La conseillère Lise Anctil, étant en conflit d'intérêt, celle-ci se retire de la décision.*

100-04  
2024

#### **4.3 - Abolition du projet de règlement 01-2024 relatif à la circulation de véhicules lourds**

Compte-tenu des nombreux impacts affiliés à ce projet de règlement, il est UNANIMEMENT résolu d'abolir le projet de règlement 01-2024 relatif à la circulation de véhicules lourds interdisant ceux-ci dans les rues suivantes: Rue Pellerin; Avenue du Foyer et Rue Chouinard.

#### **4.4 - Réception d'une soumission pour des travaux de pavage dans le prolongement de la rue des Bouleaux Est**

Ce point est reporté à une séance subséquente.

101-04  
2024

#### **4.5 - RECYC-QUÉBEC / Demande d'aide financière dans le cadre du "ACDC" - Volet 2**

#### **TITRE: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE RECYC-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE (ACDC) - VOLET 2**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution # 83-01-2024 relativement à une demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) – Volet 1;

ATTENDU QUE pour être admissible au présent programme, toute entité visée doit respecter les critères applicables relatifs aux matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour

l'élimination de matières résiduelles et qu'une demande d'aide financière doit être déposée dans le **VOLET 2**;

ATTENDU QUE toute municipalité moyenne dont le périmètre d'urbanisation comprenant 220 logements et plus, doit desservir 100% de toutes les unités d'occupation d'un composteur domestique, d'un bac de cuisine et de composteurs communautaires (apport volontaire) dans différents endroits du périmètre urbain;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

- IL EST PROPOSÉ PAR: la conseillère NANCY LAMARRE
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Diane Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

DE RESPECTER l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que l'encadrement en vigueur (lois, règlement, lignes directrices, etc.) pour la réalisation du Projet, lequel devra être entièrement terminé le 30 juin 2025;

D'OBTENIR les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

D'EFFECTUER régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes du Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population ciblée par le Projet, au moins jusqu'à la fin de celui-ci;

DE CONFIRMER que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

DE TRANSMETTRE à RECYC-QUÉBEC le rapport de reddition de compte requis, incluant toutes les pièces exigibles, selon les exigences du Programme;

D'OBTENIR auprès de RECYC-QUÉBEC, au plus tard le 30 septembre 2025, une reconnaissance de niveau minimum 'mise en oeuvre' du programme ICI ON RECYCLE+;

DE PRENDRE EN CHARGE la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

**102-04  
2024**

#### **4.6 - Demande de soumission pour l'achat de composteurs communautaires**

Il est proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et résolu de mandater la directrice générale, Diane Gagnon, a demandé des soumissions pour l'achat de 10 composteurs communautaires à installer dans différents endroits pour l'apport volontaire dans le Volet 2 du programme ACDC de Recyc-Québec.

#### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

N'ayant aucune personne dans l'assemblée, il n'y a aucune période de questions.

**103-04  
2024**

#### **6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 : 18 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

Claude Daigle  
Maire

---

Diane Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière